



Administration Communale
de Larochette

33, chemin J. A. Zinnen
L-7626 Larochette

Tél. 83 70 38

Fax 87 96 46

e-mail: larochette@larochette.lu

AVIS AU PUBLIC

Urbanisme et aménagement communal

Projet d'aménagement particulier "quartier existant" (Q.E)

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Larochette, dans sa séance du 5 novembre 2019, a décidé la mise en procédure du projet d'aménagement particulier "quartier existant" portant sur des fonds situés sur le territoire de la commune de Larochette dans le cadre de la refonte générale du plan d'aménagement général de la commune de Larochette.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant trente jours, soit du 12 novembre 2019 au 12 décembre 2019 inclusivement à la maison communale à Larochette – 33, chemin J. A. Zinnen L-7626 Larochette, où le public peut en prendre connaissance aux heures usuelles d'ouverture.

Dans le délai de trente jours du dépôt du projet, à savoir jusqu'au 12 décembre 2019 inclus, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Larochette (33, chemin J. A. Zinnen L-7626 Larochette).

Le projet d'aménagement particulier "quartier existant" est publié du 12 novembre 2019 au 12 décembre 2019 inclusivement sous forme électronique sur le site internet de la commune de Larochette, <https://www.larochette.lu/fr/refonte-du-pag>. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Larochette, le 11 novembre 2019
Le collège des bourgmestre et échevins

Natalie SILVA, Bourgmestre
Nico DHAMEN et Joël WEIS, Echevins